

Table des matières

Chapitre 1	
Introduction	7
Chapitre 2	
Directive 2008/9/CE	11
Procédure de remboursement de la TVA (« TVA refund »)	11
1. Préambule	11
2. Quelques définitions	11
3. Conditions de remboursement de la TVA	12
3.1. L'assujetti étranger ne peut être établi dans le pays où il sollicite le remboursement de la TVA	13
3.2. L'assujetti ne peut réaliser des opérations pour lesquelles il est le redevable de la taxe dans le pays du remboursement	14
3.3. L'assujetti étranger doit utiliser les biens et les services acquis dans le cadre de son activité économique, pour des opérations qui lui ouvrent un droit à déduction	15
4. Procédure de remboursement électronique	15
4.1. Demande de remboursement électronique	16
4.2. Plus de factures originales à joindre	16
4.3. Règles de déduction applicables	17
4.4. Informations codifiées	17
4.5. Délai de dépôt au 30 septembre	18
4.6. Périodicité et montants des demandes	18
4.7. Délai de traitement des demandes et remboursement	18
5. Déduction non uniformisée au sein de l'Union européenne	19
6. Proposition d'uniformisation des limitations de déduction	20
7. Remboursement pour les assujettis mixtes	21
8. Remboursement de la TVA sur la base de copies ? Nécessité d'une facture conforme	21
9. TVA facturée erronément par le fournisseur de biens ou le prestataire de services	25
10. Non-respect du délai de remboursement par l'administration	27

Chapitre 3	
Treizième directive TVA	29
Chapitre 4	
Procédure à suivre pour les assujettis belges et étrangers	
Commentaires administratifs	31
1. La Belgique est l'État membre de remboursement	31
1.1. Ce que la Belgique rembourse – Droit à déduction ?	31
1.2. Procédure à suivre par l'assujetti étranger	33
1.3. Décision relative à la demande – Délais	36
2. La Belgique est l'État membre d'établissement	39
2.1. Ce que l'État membre étranger rembourse – Droit à déduction ?	39
2.2. Procédure à suivre par l'assujetti belge	40
2.3. Décision relative à la demande – Délais	41
Chapitre 5	
Aperçu dans les différents pays européens	43
1. Allemagne	44
2. Autriche	53
3. Belgique	65
4. Bulgarie	72
5. Chypre	75
6. Croatie	79
7. Danemark	86
8. Espagne	92
9. Estonie	95
10. Finlande	102
11. France	110
12. Grèce	121
13. Hongrie	125
14. Irlande	130
15. Italie	137
16. Lettonie	144
17. Lituanie	155
18. Luxembourg	167
19. Malte	174
20. Pays-Bas	177
21. Pologne	180
22. Portugal	190
23. Roumanie	193

24. Slovaquie	196
25. Slovénie	203
26. République tchèque	208
27. Royaume-Uni	214
28. Suède	221
Chapitre 6	
Aperçu de quelques pays ne faisant pas partie	
de l'Union européenne	225
1. Norvège	225
2. Suisse	233
Épilogue	
Réponses aux questions posées dans l'introduction	
de cet ouvrage	237
ANNEXES	241
Annexe 1 – Directive 2008/9/CE du Conseil du 12 février 2008	243
Annexe 2 – Treizième directive du Conseil du 17 novembre 1986	249
Annexe 3 – Règlement (CE) n° 1174/2009 de la Commission du 30 novembre 2009	252
Annexe 4 – Arrêts déterminants de la Cour de justice de l'Union euro- péenne	262